

**Communiqué de presse  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

## **DOSSIERS DE CLASSEMENT D'ÉLÈVES : LA COMMISSION SCOLAIRE ANALYSE SES OPTIONS**

**Rivière-du-Loup, le 28 février 2019** — C'est hier, en fin de journée, que la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup a reçu le jugement de 31 pages du Juge Jean-François Émond, J.C.S., lequel se prononçait sur un pourvoi en contrôle judiciaire (révision) de décision concernant le classement de deux élèves en classe spéciale.

Pour le moment, la commission scolaire limitera ses commentaires sur ce jugement à ce qui suit. Pour la suite des choses, la commission scolaire est à analyser la situation et fera les suivis avec les différentes personnes concernées avant de prendre une orientation, laquelle sera prise dans les meilleurs délais et dans le meilleur intérêt de l'élève concernée.

Rappelons que tout au long du processus, la commission scolaire et les parents divergeaient d'opinion sur le type de services à offrir aux élèves. Les parents avaient exprimé le souhait que les deux enfants, atteints des mêmes conditions, mais à des niveaux différents, fréquentent la même école. Ce souhait avait été considéré et retenu par les différentes instances, dont le conseil des commissaires. Ce n'est qu'après les décisions du 28 août et les recommandations du protecteur de l'élève du 24 septembre, que les parents ont manifesté leur ouverture à séparer les deux enfants. À ce moment, le protecteur de l'élève avait donné raison à la commission scolaire quant au classement du jeune garçon. Pour la jeune fille, le conseil des commissaires avait considéré qu'il n'était plus dans son intérêt de la retourner à l'École Lanouette, notamment parce qu'elle était déjà bien intégrée à l'École La Croisée et qu'elle démontrait une belle progression dans ses apprentissages.

La commission scolaire fera connaître sa position, pour la suite des choses, dans les meilleurs délais. La commission scolaire a 30 jours pour appliquer la décision ou la porter en appel.

La Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup offre des services éducatifs de niveau primaire, secondaire, formation professionnelle et formation générale des adultes à plus de 7 000 élèves, jeunes et adultes. Elle couvre 32 villes et municipalités réparties sur les territoires de la MRC de Kamouraska, de Rivière-du-Loup et d'une partie de la MRC de L'Islet. Elle compte plus de 900 employés dont plus de 90 % œuvrent directement auprès des élèves.

- 30 -

Source : **Éric Choinière, avocat**  
**Secrétaire général et directeur des communications**  
Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup  
Téléphone : 418 862-8201, poste 3061  
Site Web : [www.cskamloup.qc.ca](http://www.cskamloup.qc.ca)